



## Déclaration liminaire du SNUipp FSU

04/09/18

Cette rentrée 2018 se fait dans le cadre d'une transformation en profondeur de la Fonction Publique. Sous couvert d'établir « un nouveau contrat social avec les agents publics », le gouvernement prépare une refonte profonde de la Fonction publique en détricotant le statut.

Ainsi, pour ce qui est du dialogue social par exemple, la volonté serait de réduire le nombre d'instances afin d'être plus efficaces. En réalité, il s'agit de la transformation des missions des CAPD, afin de les réduire à des instances de recours. La mobilité des personnels, les promotions, les temps partiels et autres congés de formation seraient décidés au sein des services des DSDEN. Les CAPD ne seraient réunies qu'en cas de recours engagés par les personnels. Transparence et équité ne seraient plus à l'ordre du jour.

Nous rappelons les dispositions du préambule de la Constitution qui reconnaissent que « tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ». Ces dispositions ne sont pas seulement une garantie pour les personnels, elles sont aussi et peut-être surtout au cœur du pacte républicain.

De même nous déplorons le pilotage vertical exercé par l'actuel ministère, imposant des soi-disant "ajustements" des programmes 2016 qui sont une véritable réécriture. Une autre logique s'impose qui délaisse une démarche pédagogique intégratrice dans un projet porteur de sens, au profit d'enseignements segmentés fondés sur l'entraînement, la procédure de procédures à automatiser, comme un retour aux programmes de 2008 sanctionnés par les évaluations PIRLS.

Le cadre de référence des enseignements doit rester celui des programmes 2016, élaborés à l'issue d'une longue concertation et votés à l'unanimité par la communauté éducative. Si des évolutions sont souhaitables, ces aménagements doivent se fonder sur les remontées des besoins exprimés par les équipes pédagogiques et les apports de l'ensemble de la recherche.

La mise en place du dispositif CP dédoublés en REP+ a été une mesure phare du ministre de l'Éducation Nationale à la rentrée de septembre 2017. Sa mise en œuvre est loin d'être aussi simple qu'on veut le faire croire à grand renfort d'une communication médiatique tout azimut. Ce dispositif a été mis en place en détournant les moyens budgétaires de leur usage initial notamment au détriment de la poursuite de l'implantation des PDMQDC. A cette rentrée, son extension aux CP en REP et CE1 en REP+ se fait avec une dotation insuffisante.

Pour le SNUipp-FSU, si la baisse des effectifs par classe est indiscutablement un des éléments de la réussite des élèves, celle-ci doit s'appliquer dans toutes les classes de l'Éducation Prioritaire, mais aussi dans toutes les autres classes afin d'améliorer les conditions d'apprentissages de tous les élèves et favoriser la réussite de tous. Selon une estimation du SNUipp-FSU, pas plus de 20 élèves par classe en Education Prioritaire. Aujourd'hui l'effectif moyen par classe en éducation prioritaire est de 23 élèves.

Les évaluations CP et CE1 nous font basculer dans une culture de l'évaluation. Les évaluations vont permettre à nos IEN de "piloter" leur circonscription selon le "profil" des classes, des élèves. Les dangers de cette logique sont malheureusement connus : bachotage, abandon des élèves en trop grande difficulté, écarts sociaux aggravés, ... Ces évaluations sont par ailleurs déconnectées des savoirs réellement transmis en maternelle.

Nous craignons que les préconisations de plus en plus injonctives et normatives remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants, cependant inscrite dans la Loi.

C'est ce qui permet aux enseignants d'élaborer les situations d'apprentissages les plus pertinentes, dans le contexte de leur classe, pour faire progresser et réussir tous leurs élèves. A contrario, un encadrement contraignant des pratiques des enseignants comporte des risques importants d'éteindre les dynamiques pédagogiques.

Individuellement ou collectivement, les enseignants français doivent être considérés comme des concepteurs, et non comme des exécutants, c'est une condition déterminante de leur efficacité à venir.

Localement nous alertons l'administration sur la difficulté des collègues à muter en dehors du département. Les collègues demandant des inévitables exéats, doivent attendre souvent plusieurs années pour voir leur demande aboutir. Ils sont obligés de se mettre en disponibilité, en congé, sont privés d'exercer leur métier. C'est une véritable souffrance dont nous sommes les témoins au quotidien.

Nous avons également été sollicité par plusieurs collègues à propos de postes modifiés après la CAPD. Il nous semble que toute décision et modification doit être présentée dans le cadre paritaire. Cela est gage d'équité et de transparence. Nous développerons le moment venu le cas particulièrement étonnant des UPE2A.